

COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2019 à 19 HEURES 30

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le cinq mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27 février 2019, s'est réuni à la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire

Présents : M. Hubert BERTRAND, M. Didier PATROIX, Mme Chantal LAURENT, M. Albert BOUGETTE, Mme Cécile WULLSCHLEGER, M. Patrice DRIVIERE, M. Gilles CATHERIN, Mme Monique DASSIN, M. Eric GIRAUD, Mme Marie-Claude MULLIER, M. Christophe MUTIN, Mme Marinella PENZO, Mme Viviane REGY, M. Davide TESI, Mme Sylvie BOUCLIER, M. Fabrice GENTILE, Mme Monique GONZALEZ

Procurations : Mme Florence FAURE donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND, M. Marco CATTANEO donne pouvoir à M. Didier PATROIX, Mme Kawtar GAYL donne pouvoir à Mme Chantal LAURENT, Mme Voahirana RASOLONJATOVO donne pouvoir à M. Albert BOUGETTE

Excusés : Mme Muriel GRENU, Mme Sophie LABROUSSE, M. André MASSONNET, M. Jean-Pierre BENOIT, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR, M. Patrice DUPRE, Mme Eva GALABRU

Absents : M. Johan ZANNONI

Secrétaires de Séance : M. Gilles CATHERIN, M. Didier PATROIX, Mme Sylvie BOUCLIER

Sur proposition du Maire, une minute de silence a été observée en soutien aux victimes de racisme et d'antisémitisme

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

1 – Pass sport et culture – versement de subventions judo club de Saint Genis Pouilly - cercle d'escrime du Pays de Gex

Rapporteur : Didier Patroix

Afin de favoriser l'accès au sport et à la culture pour les plus jeunes, la commune s'est engagée au travers du dispositif "Pass Sport et Culture".

Un certain nombre d'associations ont souhaité adhérer au projet et à cette fin ont souscrit à la convention proposée par la commune.

Les derniers dossiers de prise en charge pour l'année 2018/2019 ont été transmis pour les associations suivantes :

- Judo Club de Saint Genis Pouilly pour 4 enfants et un montant de 920,00 euros ;
- Cercle d'escrime du Pays de Gex pour 1 enfant et un montant de 205,00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 920,00 € au Judo Club de Saint Genis Pouilly au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 205,00 € au Cercle d'escrime du Pays de Gex au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **DIT, à l'unanimité**, que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours à l'article 6574 du budget communal intitulé "subventions aux associations".

2 - Noctambus - versement de participation

Rapporteur : Monique Dassin

Le Conseil Municipal dans sa délibération n°39/01 du 5 mars 2001 a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Saint-Genis-Pouilly à l'association Noctambus qui exploite un service public de transport de voyageurs en période nocturne depuis le centre-ville de Genève à destination des principaux sites situés à la périphérie de la ville.

En application de cette convention la ville de Saint-Genis-Pouilly bénéficie d'une desserte dans la nuit du vendredi au samedi et celle du samedi au dimanche.

La participation financière de la commune est déterminée par rapport au coût en francs suisses du service, réparti entre les adhérents en fonction de la population respective des collectivités et du nombre de trajets.

Pour l'année 2019, la participation de la ville de Saint-Genis-Pouilly vient d'être notifiée et s'établit comme suit :

- Une subvention à l'association Noctambus de 3 364 francs suisses soit 3 000 euros environ ;
- Une participation couvrant le coût du transport à verser aux Transports Publics Genevois de 5 984 francs suisses soit une contre-valeur de 5 300 euros environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE, à l'unanimité**, le versement de la somme 3 364 francs suisses soit 3 000 euros environ à l'association Noctambus, et le versement de la somme de 5 984 francs suisses soit une contre-valeur de 5 300 euros environ aux Transports Publics Genevois pour l'exercice 2019 ;
- **INSCRIT, à l'unanimité**, la dépense au compte 65738 "Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics".

3- Enfouissement des réseaux «route des Ceytines» à Pregnin - approbation du plan de financement en phase APS

Rapporteur : Patrice Drivière

La commune souhaite effectuer l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la Route des Ceytines située sur le hameau de Pregnin.

Mise en souterrain du réseau basse tension :

Pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain (SIEA) assure la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération, études et travaux, et prend en charge une partie du montant de ses travaux selon le plan de financement de l'Avant-Projet Sommaire (APS) suivant :

Montant des travaux projetés (TTC)	90 000 €
Dépenses prise en charge au titre de l'article 5 dans la limite du droit à tirage : 40 % du HT	0 €
Dépenses prises en charge au titre de l'article 5 : 30 % du HT restant	22 500 €
Récupération de TVA	15 000 €

Dépenses prévisionnelles restant à la charge de la commune à inscrire au compte 6554	52 500 €
--	----------

Mise en souterrain du réseau de télécommunication :

Pour les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique, le SIEA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la commune et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil correspondants.
Pour ce faire, il conviendra de passer une convention avec ORANGE.

Montant des travaux restant à la charge de la commune (TTC) à inscrire au compte 6554	40 000 €
---	----------

Le plan de financement proposé par le SIEA en phase APS est joint en annexe.

Monsieur le Maire explique que ces travaux sont en partie financés par des participations versées au titre des PUP (projets urbains partenariaux) d'opérations situées dans le secteur de Pregnin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité,** le plan de financement en phase APS des travaux d'enfouissement des réseaux prévus Route des Ceytines ;
- **AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

IV – Informations

Monsieur le Maire souhaite évoquer avec le Conseil Municipal les sujets suivants :

- **Jardins publics**

Dans le cadre de la politique municipale, des parcs publics sont déjà programmés et bientôt réalisés, comme le parc de la ZAC des hauts de Pouilly et le projet de réaménagement du jardin public vers l'école de la Diamanterie.

Pour poursuivre cette politique, la commune est entrée en négociation avec des copropriétés pour participer à valoriser leurs espaces verts comme les anciens courts de tennis à l'angle de la rue de Pouilly et de la rue des Hautains ou l'espace situé entre la copropriété les Pommiers et la résidence séniors.

La commune pourrait aménager des jardins publics sur ces espaces en contrepartie d'un bail emphytéotique. Un architecte paysagiste a été sollicité pour proposer des esquisses. Les projets seront présentés devant la commission urbanisme élargie.

Monsieur Maire indique qu'il reste ouvert à d'autres suggestions de parc en vue d'une meilleure qualité environnementale sur la commune tout en rappelant que ces aménagements impliquent des coûts d'entretien soit par les services techniques de la commune soit par la souscription de contrats de prestations.

Madame Gonzalez regrette les déjections canines et les mégots de cigarettes, en particulier sur la voie cycliste située route de Meyrin.

M. Le Maire est d'accord avec ce constat même si la solution n'est pas évidente. Il ajoute que les services techniques installent des poubelles partout où cela paraît nécessaire.

- **Réhabilitation et agrandissement du centre culturel Jean Monnet**

Dans le cadre de la question foncière, des échanges sont en cours entre la commune, l'architecte du projet d'extension de Jean Monnet et celui du parc Jean Monnet pour une bonne cohabitation des projets.

La commune souhaite maintenir les 1000 places assises de la salle de spectacle. Comme le montre le succès du théâtre du Bordeau, la culture est un élément essentiel que la municipalité souhaite consolider avec cet équipement tout en restant attentif aux données budgétaires.

Les entreprises dont le marché a été résilié ont formulé une demande d'indemnisation dont les montants contestés par la commune, sont en discussion avec l'aide d'experts. Cela pourrait déboucher sur une procédure juridique si aucun accord n'est trouvé.

- **Compteurs Linky**

A ce jour, 16 courriers relatifs à l'installation de ces compteurs ont été reçus en mairie. La commune répond qu'elle n'a pas compétence pour délibérer, comme l'a confirmé le tribunal administratif, à notre connaissance.

- **Acquisition de parcelles contiguës au centre aquatique municipal**

Les travaux du centre aquatique avancent normalement. La commune a manifesté la volonté d'acquérir 2 parcelles contiguës qui permettraient de compléter l'espace du centre aquatique. Le juge des tutelles chargé du suivi du propriétaire vient d'accepter la proposition d'achat par la commune.

- **Le SCOT**

M. le Maire rappelle que l'ensemble des élus de la ville à l'exception de Mme CHENU- DURAFOUR ont voté contre l'arrêt du SCOT. En l'absence de Mme CHENU-DURAFOUR, cette question sera abordée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'une commission d'urbanisme élargie au Conseil Municipal se tiendra le 20 mars prochain pour débattre des projets que les promoteurs présentent dans la commune. Il invite tous les conseillers à y participer.

Monsieur le maire informe que le recensement de la population s'est achevé avec un résultat autour de 14.000 habitants même si certains habitants n'ont pas « joué le jeu » et que certains programmes immobiliers ne sont pas terminés.

Monsieur Gentile fait part de l'indignation de la liste minoritaire quant à la méthode de gestion du projet d'extension et de réhabilitation du centre culturel Jean Monnet dont il ne conteste pas le bien fondé. Toutefois, il dénonce cette situation de blocage qui pourrait engendrer une procédure juridique coûteuse pour la commune.

Monsieur le Maire entend la remarque et rappelle avoir abordé et répondu, en l'absence de M. Gentile, aux questions de plusieurs conseillers municipaux à ce propos. Il explique que des négociations sont en cours pour dépasser ce blocage qui est dû au non-respect par l'opérateur de son engagement à rétrocéder le parking. Il précise que beaucoup de grands projets connaissent des conflits dans leur mise en œuvre. Il rappelle que pour l'instant, aucune procédure juridique n'est entamée dans ce dossier, que la commune essaie de solutionner en amont les difficultés rencontrées, et que la ville a une gestion saine et finance de gros investissements sans emprunts. Monsieur le Maire indique qu'il serait inconcevable d'abandonner l'ambition portée par l'équipe municipale pour la ville, à laquelle adhère en grande partie la population qui est demandeuse de nouveaux équipements et services. Il ajoute que la municipalité reste ouverte aux critiques constructives, aux propositions et aux suggestions.

Séance levée à 20 heures 30

Le Maire,



H. BERTRAND



A l'issue de la séance, Monsieur BERTRAND a donné la parole au public pour répondre ensuite à ses questions.